

Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLU DE LA COMMUNE DE BOUZONVILLE

Par l'arrêté n° 2024-61, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bouzonville.

Par l'arrêté n°2024-61, l'enquête publique sera conduite du 4 mai 2024 à partir de 9h00 au 4 juin 2024 inclus jusqu'à 18h00, en mairie de Bouzonville.

Monsieur Jean Jacques Pierrot en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Marc Alleno en qualité de commissaire enquêteur suppléant ont été désignés par décision N°E24000020/67 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg du 11 mars 2024.

L'ensemble des pièces constitutives du dossier de modification n°5 du PLU et les avis des Personnes Publiques Associées consultées seront déposés à la mairie de Bouzonville, pendant 33 jours consécutifs, du 4 mai 2024 au 4 juin 2024 inclus.

Durant la période d'enquête publique, ce dossier d'enquête sur support papier sera consultable aux jours et horaires d'ouverture habituels, tous les jours de 8h.00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 en mairie de Bouzonville et sous format dématérialisé sur le site Internet dédié à l'adresse suivante :

: <https://www.registre-dematerialise.fr/5323> ouvert quotidiennement.

Pour consulter ce dernier, un poste informatique sera mis à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie de Bouzonville pendant la période d'enquête.

Le projet de modification n°5 du PLU de la commune de Bouzonville a été soumis à évaluation environnementale par décision du 14 septembre 2023 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). La MRAE a émis, le 19 février 2024, un avis sur le projet de la modification N°5 du PLU de Bouzonville et proposé des recommandations.

Le public pourra consigner ses observations et propositions en mairie de Bouzonville, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie, soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet (feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur), soit sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5323>

Il pourra également adresser ses observations ou propositions par écrit, en mairie, à Monsieur le commissaire enquêteur, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5323@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions transmises via cette adresse seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur assurera, en mairie de Bouzonville, trois permanences au cours desquelles il recevra le public et recueillera ses observations et propositions aux dates et horaires suivants :

Le samedi 4 mai 2024 de 9h à 12h

Le mercredi 22 mai 2024 de 9h à 12h

Le mardi 4 juin 2024 de 15h à 18h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui-même. Celui-ci, après examen des observations et propositions adressées par

voies postale ou informatique ou consignées au registre, transmettra le dossier avec son rapport comportant un avis motivé au Président de la CCB3F, avec copie au Tribunal Administratif de Strasbourg, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Le public pourra consulter ces documents pendant un an au siège de la CCB3F aux heures et jours d'ouverture de celle-ci et sur son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.ccb3f.fr/> ainsi qu'en mairie de Bouzonville aux heures et jours d'ouverture de celle-ci.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire.

Fait à Bouzonville, le 25/03/2024

Le Président,
Armel CHABANE